

F 865 PLUS

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

F 865 PLUS

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Détergent pour ustensiles aluminium

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Société: Eliona S.A.
Rue: Schaarbeeklei 638
Lieu: B-1800 Vilvoorde
Téléphone: +32 2 25518-10
Téléfax: +32 2 25518-15
e-mail: info@eliona.be
Internet: www.winterhalter.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +32 70 245-245

Information supplémentaire

Numéro de registre:

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au 67/548/CEE (1999/45/CE)

Indications de danger: C - Corrosif, Xi - Irritant

Phrases R:

Provoque des graves brûlures.

Irritant pour les voies respiratoires.

Classification conformément au 1272/2008/CE

Catégories de danger:

Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux: Met. Corr. 1

Corrosion/irritation cutanée: Skin Corr. 1B

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique: STOT SE 3

Mentions de danger:

Peut être corrosif pour les métaux.

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Peut irriter les voies respiratoires.

2.2. Éléments d'étiquetage

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Hydroxyde de potassium, Métaasilicate de disodium

Mention d'avertissement: Danger

Pictogrammes: GHS05-GHS07



Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

F 865 PLUS

P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P501	Elimination conformément aux prescriptions légales.

2.3. Autres dangers

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Mélange composé des substances citées ci-après avec additifs non dangereux

Composants dangereux

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS	Classification selon la directive 67/548/CEE	
N° Index	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
N° REACH		
237-574-9	Triphosphate de pentapotassium	5 - 15 %
13845-36-8	Xi - Irritant R36/38	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2; H315 H319	
215-199-1	Acide silicique, sel de potassium	5 - 15 %
1312-76-1	C - Corrosif R34	
	Skin Corr. 1B; H314	
215-181-3	Hydroxyde de potassium	5 - < 10 %
1310-58-3	C - Corrosif, Xn - Nocif R22-35	
	Met. Corr. 1, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1A; H290 H302 H314	
01-2119487136-33		
207-838-8	carbonate de sodium	1 - < 5 %
497-19-8	Xi - Irritant R36	
011-005-00-2	Eye Irrit. 2; H319	
01-2119485498-19		
229-912-9	Métasilicate de disodium	1 - < 5 %
10213-79-3	C - Corrosif, Xi - Irritant R34-37	
	Met. Corr. 1, Skin Corr. 1B, STOT SE 3; H290 H314 H335	
01-2119449811-37		
226-901-0	Chlorure de diméthylidioctylammonium	< 1 %
5538-94-3	C - Corrosif, Xn - Nocif, N - Dangereux pour l'environnement R22-34-50	
	Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 1); H302 H314 H400	

Texte des phrases R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

SECTION 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

F 865 PLUS

Après inhalation

Eloigner immédiatement les personnes contaminées par le produit et les transporter à l'air frais. Consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Laver avec de l'eau et du savon et rincer abondamment. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Après ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque de graves brûlures.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Une réaction exothermique avec: Acides

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Collecter l'eau d'extinction contaminée. Empêcher le rejet dans les égouts.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Refermer soigneusement les fûts ouverts et conserver debout afin d'éviter une fuite quelconque.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel). Eliminer les résidus par rinçage à l'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8). Informations concernant l'élimination : voir chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Observer mode d'emploi. Ne pas mélanger avec d'autres produits. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Assurer une ventilation adéquate. Eviter la formation de poussières.

Préventions des incendies et explosion

Aucune mesure particulière.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé. Stockage à l'abri de la lumière. Lors de l'emmagasinage, ne pas utiliser de récipients en aluminium ou en métal léger.

Indications concernant le stockage en commun

Tenir à l'écart des acides.

F 865 PLUS

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé. Utilisez uniquement alcaline-résistant container / équipement.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Détergent pour ustensiles aluminium

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Noms des agents	ppm	mg/m ³	F/m ³	Catégorie	Origine
1310-58-3	Potassium (hydroxyde de)	-	-		(8 h)	
		-	2		Courte durée (15 min)	

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

Mesures d'hygiène

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Protection des yeux/du visage

Protection du visage, Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).

Protection des mains

Gants de protection (EN 374).

Une liste de produits adaptés avec le détail des informations concernant la durée de port est disponible sur demande.

Protection de la peau

Port de vêtements de protection

Protection respiratoire

En présence de poussières, porter un masque anti-poussières fin. Demi masque avec filtre à particules P2 (DIN 3181).

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide
Couleur:	Incolore
Odeur:	spécifique au produit
pH-Valeur (à 20 °C):	14
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	~100 °C
Point d'éclair:	n.a.
Taux d'évaporation:	non déterminé
Pression de vapeur (à 20 °C):	non déterminé
Densité de vapeur:	non déterminé
Densité (à 20 °C):	1,39 - 1,41 g/cm ³
Hydrosolubilité (à 20 °C):	Soluble
Solubilité dans d'autres solvants:	non déterminé
Coefficient de partage:	non déterminé
Température d'inflammation:	n.a.

F 865 PLUS

Viscosité dynamique (à 20 °C):

< 10 mPa·s

Dangers d'explosion:

Produit non explosif.

9.2. Autres informations

Donnée non disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Chimiquement stable (pas de décomposition).

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des métaux communs en dégageant de l'hydrogène.

10.4. Conditions à éviter

Protéger de l'humidité. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Acides.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Hydrogène, par réaction avec les métaux.

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Le produit n'a pas été testé.

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

carbonate de sodium:

DL50/dermale/lapin: > 2000 mg/kg

DL50/orale/rat: 2800 mg/kg

CL50/inhalatif/rat: > 2,3 mg/l (2h)

Irritation et corrosivité

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. (Métaasilicate de disodium)

Effets graves après exposition répétée ou prolongée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Le produit ne contient aucune concentration pertinente de composants avec des propriétés cancérigènes, mutagènes et/ou toxique pour la reproduction.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Donnée non disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

L'ensemble des ingrédients organiques du produit satisfont aux critères du test OECD 302 B et aux valeurs du règlement relatif aux détergents (CE) 648/2004 nécessaires pour une biodégradation complète.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit ne contient aucune concentration pertinente en ingrédients bioaccumulables.

F 865 PLUS

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Voir section: 2.3

12.6. Autres effets néfastes

Un certificat écologique avec le détail des informations relatives à l'écocompatibilité est disponible sur demande.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.

Code d'élimination des déchets-Produit

060205 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE MINÉRALE; déchets provenant de la FFDU de bases; autres bases
Classé comme déchet dangereux.

Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés

150102 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages en matières plastiques

L'élimination des emballages contaminés

Après utilisation, vider de façon optimale les emballages contaminés et les remettre à une entreprise de recyclage.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:	UN 1719
14.2. Nom d'expédition des Nations unies:	LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (Hydroxyde de potassium, Méta-silicate de disodium)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	8



Code de classement:	C5
Quantité limitée (LQ):	1 L
Catégorie de transport:	2
N° danger:	80
Code de restriction concernant les tunnels:	E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU:	UN 1719
14.2. Nom d'expédition des Nations unies:	LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (Hydroxyde de potassium, Méta-silicate de disodium)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	8

F 865 PLUS



Code de classement: C5
Dispositions spéciales: 274
Quantité limitée (LQ): 1 L

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: UN 1719
14.2. Nom d'expédition des Nations unies: CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. (Potassium hydroxide, disodium metasilicate)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 8
14.4. Groupe d'emballage: II
Étiquettes: 8



Dispositions spéciales: 274
Quantité limitée (LQ): 1 L
EmS: F-A, S-B

Transport aérien (ICAO)

14.1. Numéro ONU: UN 1719
14.2. Nom d'expédition des Nations unies: CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. (Potassium hydroxide, disodium metasilicate)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 8
14.4. Groupe d'emballage: II
Étiquettes: 8



Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 0.5 L
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 851
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 1 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 855
IATA-Quantité maximale (cargo): 30 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir section: 6 - 8

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Le transport est effectué seulement dans des récipients homologués et appropriés. Le produit n'est pas conçu pour être transporté.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

1999/13/CE (COV): < 30%

Information supplémentaire

F 865 PLUS

Règlement CE N° 648/2004 (Réglementation des détergents):

15 - 30 % Phosphates; additifs, Alcalis

< 5 % Agents de surface cationiques

< 5 % Tensioactifs amphotères

Prescriptions nationales

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

SECTION 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

Directives de la CE: les actes de l'Union européenne, une partie du droit de l'Union secondaire

N ° CAS.: Désignation Norme internationale des produits chimiques (CAS = Chemical Abstracts Service)

Règle technique 510: Règles techniques pour les substances dangereuses "stockage de matières dangereuses en citernes mobiles" (Allemagne)

Règle technique 900: Règles techniques pour les substances dangereuses "les limites d'exposition en milieu de travail" (Allemagne)

EN 374: norme pour les gants de protection (gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes)

EN 166: normes de sécurité européennes pour la protection oculaire et faciale (exigences)

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles

AVV: Ordonnance sur le catalogue européen des déchets (Catalogue européen des déchets)

COV: Composés organiques volatils

GHS: Le système général harmonisé ou SGH, en anglais : Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID: Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG-Code: L'International Maritime Dangerous Good Code

ADN: transport par voie navigable en Europe

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale

MARPOL 73/78: La Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

IBC-Code: prestations de sécurité internationale pour le transport de produits chimiques dangereux et de liquides nocifs en vrac dans le maritime

n.a. - non applicable

Texte des phrases R (Numéro et texte intégral)

- | | |
|-------|--|
| 22 | Nocif en cas d'ingestion. |
| 34 | Provoque des brûlures. |
| 35 | Provoque des graves brûlures. |
| 36 | Irritant pour les yeux. |
| 36/38 | Irritant pour les yeux et la peau. |
| 37 | Irritant pour les voies respiratoires. |
| 50 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

- | | |
|------|---|
| H290 | Peut être corrosif pour les métaux. |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H314 | Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires. |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |

Information supplémentaire

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/ des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veuillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de

F 865 PLUS

garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)
